

**Suivi annuel des résultats régionaux
prévu à l'Entente Canada-Québec concernant
Vers un chez-soi 2019-2024**

Région 16 Montérégie
Communautés désignées Est, Centre et Ouest

2023-2024

Introduction

En vertu de l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024, la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance ainsi que les communautés du Québec qui y participent ciblent un résultat fondamental:

- La réduction de l'itinérance chronique dans la communauté.

L'approche communautaire axée sur les résultats constitue un levier qui contribue à ce que les partenaires au sein d'une même communauté puissent développer et peaufiner une vision commune des retombées de leurs efforts collectifs et des initiatives en cours en prévoyant des résultats clairs.

Au printemps 2022, les régions visées par le volet communautés désignées sous Vers un chez-soi ont identifié dans leur plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) respectif les résultats qu'elles utiliseront pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance chronique. Pour chaque résultat sélectionné et identifié dans le Plan d'action régional et communautaire intégré sur l'itinérance en Montérégie (PARCI), nous avons identifié les indicateurs utilisés pour le mesurer ainsi qu'une cible communautaire pour la période visée. Ce suivi détaille les résultats régionaux observés pour l'exercice 2023-2024 (du 1er avril 2023 au 31 mars 2024) pour la Montérégie.

Suivi et amélioration continue

Afin de poursuivre l'observation des résultats régionaux durant la dernière année (2023-2024), la Montérégie dresse le bilan des efforts, fait part des enjeux et des projets de la communauté en ce qui a trait à l'approche communautaire axée sur les résultats.

Modification du PARCI :

Le PARCI de la Montérégie est en cours de modification depuis l'hiver 2024 et notre échéancier vise la fin des travaux pour l'automne. La genèse de la démarche fut entreprise à la suite des discussions provenant de nos rencontres du Comité directeur intersectoriel en itinérance d'où il est ressorti qu'une mise à jour évolutive de notre PARCI était nécessaire. En plus des partenaires consultés lors de ces rencontres, il est important de souligner que certains acteurs sont directement impliqués dans la rédaction du document afin de nous assurer que tous les enjeux sont correctement abordés. En effet, la présidente de la Table régionale des organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie (TROC-M), le chef d'administration de programmes régionaux et des dossiers transversaux intersectoriels des RLS et partenariats de la direction des programmes santé mentale et dépendance, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est, le spécialiste en activités cliniques DPSMD-CISSMO et 4 représentantes du bureau régional participent à la rédaction de la nouvelle version du PARCI. Une mise à jour du présent document sera élaborée à la suite de la nouvelle version du PARCI lorsqu'elle sera disponible.

Constats ou enjeux en lien avec les résultats communautaires

Nous avons rapidement constaté que le programme Vers un chez-soi (VCS) octroie des sommes pour des activités très spécifiques et que la cueillette et l'analyse des données demandent une expertise que nous avons développée au fil de la dernière année. Notre équipe régionale en Montérégie a dû s'ajuster en collaboration avec nos différents partenaires, aux divers financements ponctuels octroyés que ce soit par le Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) ou, dans le cas qui nous concerne, le financement VCS.

L'objectif premier d'un financement récurrent et prévisible est avant tout pour permettre aux communautés de mettre en place des services structurants pour les personnes en situation d'itinérance (PSI) et ainsi répondre adéquatement aux besoins de cette population. La non-récurrence maintient les services dans l'incertitude et obligent les organismes qui desservent les PSI à continuellement recommencer les démarches pour recevoir des subventions. Ainsi, l'énergie de ces ressources est occupée ailleurs. Certes, ces sommes supplémentaires sont fortement appréciées par la communauté, néanmoins, un financement récurrent et prévisible serait idéal non seulement pour la planification d'une saine gestion budgétaire pour les organismes communautaires, mais également

au niveau de la gestion interne de notre bureau régional. Tout cela dans le but de favoriser une pérennisation et consolidation des offres de services.

Le financement 2024-2025 et 2025-2026 pour la Montérégie aurait avantage à être bonifié afin d'être harmonisé avec l'augmentation de la population et du nombre de PSI. Cela contribuerait à consolider le continuum de l'offre de service des organismes communautaires.

Voici un résumé des constats effectués en 2023-2024 en comparaison avec 2022-2023 :

Afin de nous permettre de voir l'évolution de la situation des PSI en Montérégie, nous nous sommes dotés de différentes cibles (un objectif préalablement fixé) mesurant certaines variables quantifiables pouvant nous assister dans notre analyse.

- **L'avancement des cibles** : celles-ci sont demeurées inchangées, car le nombre de personnes en situation d'itinérance (PSI) a augmenté dans notre région. Ainsi, même si les pourcentages 2023-2024 sont identiques à 2022-2023, le nombre de PSI a augmenté dans l'ensemble de la Montérégie.
- **La disponibilité des sources de données et leur analyse** : un travail de rattrapage et de compréhension des données a permis une meilleure analyse de la situation de notre région. Nous avons uniformisé la collecte de données à travers les organismes financés visant l'amélioration continue. En somme, beaucoup de formation et d'arrimage ont été offerts en soutien à ces derniers.
- **Les efforts et les enjeux particuliers soulignés durant l'exercice 2023-2024 dans notre région sont les suivants** : Le principal défi fut l'appropriation de la plateforme RREL (rapport sur les résultats en ligne). Celle-ci permet la collecte de données sur les projets financés dans VCS. L'enjeu rencontré était la disparité dans l'interprétation des données demandées par le régional et la compréhension commune de tous les partenaires de la Montérégie. Cela a eu pour effet de réduire la qualité des données. Des efforts ont donc été déployés afin d'améliorer la compréhension commune du travail à faire. La mise à jour et plusieurs correctifs des projets dans la plateforme RREL suite à la rencontre individuelle de chacun des 29 organismes de la Montérégie, a grandement contribué à la création de liens professionnels positifs axés sur la collaboration et la transparence.
- **Faits saillants dans la région** : L'apparition significative de campements dans plusieurs villes de notre région et les différentes visions des élus municipaux envers ces derniers ont soulevé plusieurs réflexions sur les meilleures pratiques à adopter face à cet enjeu majeur. Aucun consensus n'a été atteint à travers les municipalités aux prises avec ce phénomène grandissant. La grande majorité des Villes est très sensible à ce nouveau phénomène et contribue à la réflexion. La Montérégie ayant la particularité des régions rurales et urbaines les enjeux diffèrent d'une ville à l'autre, ce qui résulte en un défi pour harmoniser les pratiques dans l'ensemble de la Montérégie afin de créer une ligne directrice sur la réalité des campements.

Accès du public aux résultats régionaux

Un plan de diffusion est en cours en collaboration avec la Direction des communications et affaires publiques du CISSS de la Montérégie-Centre en concertation avec les 2 autres CISSS dans une perspective régionale. La mise à jour des résultats régionaux sera accessible notamment sur le portail Santé Montérégie dès le 30 septembre 2024 à l'adresse suivante :

<https://www.santemonteregie.qc.ca/centre>.

Suivi annuel des résultats régionaux

Le suivi annuel des résultats régionaux, selon l'Entente VCS, est un outil qui permet aux communautés de rendre compte de leurs progrès et avancements chaque année. L'itinérance chronique est suivie par l'ensemble des régions visées par le volet communautés désignées, en cohérence avec l'Entente VCS. Les autres résultats régionaux sont ceux que nos 6 sous-régions ont soulevés et qui sont identifiés dans le PARCI de la Montérégie. Ces résultats d'activités ont comme but de mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables.

RÉDUCTION DU NOMBRE DE PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE CHRONIQUE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ AU COURS DE L'ANNÉE.

Définition de l'itinérance chronique selon la Montérégie :

La Montérégie s'inspire des définitions de l'itinérance chronique des gouvernements du Québec (La Politique nationale de lutte à l'itinérance) et du Canada (l'itinérance au Canada, définitions et recensements, publication no 2020-41F).

Ainsi, notre définition de l'itinérance chronique se traduit par : *la situation des personnes qui n'ont pas occupé un logement depuis une longue période. Elles ont été en situation d'itinérance pendant six mois (180 jours) ou plus au cours de la dernière année, ou elles ont été en situation d'itinérance pendant 18 mois (546 jours) ou plus au cours des trois dernières années.*

Cette itinérance à long terme ou répétée est souvent vécue par des personnes souffrant de maladies chroniques, de problèmes de dépendance ou de problèmes de santé mentale. Or, dans les périodes énoncées ci-dessus, la personne a vécu quelques séjours espacés d'itinérance dans :

- Un refuge et/ou;
- Un établissement tel qu'un centre de détention, un hôpital, un centre de thérapie et/ou;
- Un endroit ou des endroits impropres pour l'habitation (voiture, campement, etc.) et/ou un milieu temporaire chez des proches ou des amis.

Enfin, il importe de spécifier que c'est la forme d'itinérance la plus visible et qu'elle entraîne de nombreuses interventions et coûts sociaux importants.

LES PRIORITÉS DE LA MONTÉRÉGIE

À la suite de la publication de notre PARCI et de son document de complément d'information, notre communauté a retenu des **indicateurs** (avec ses déclinaisons en différents **sous-groupes**) et des **outils** afin de suivre l'évolution de la situation de l'itinérance chronique en Montérégie.

RÉSULTATS RÉGIONAUX SUPPLÉMENTAIRES VISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE

Deux autres priorités ont été identifiées par notre communauté avec des **indicateurs** (incluant des déclinaisons en différents **sous-groupes**) et des **outils** afin de suivre l'évolution de la situation de l'itinérance chronique en Montérégie.

Ces derniers sont définis dans le tableau qui suit :

PRIORITÉ : PRÉVENTION ET RÉDUCTION DE L'ITINÉRANCE CHRONIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

Réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique en visant la stabilité résidentielle au sein de la communauté au cours de l'année. *(Veuillez noter que seule la section bilan est bonifiée de 2022-2023 à 2023-2024. Les cibles, les indicateurs et les outils sont demeurés les mêmes afin de nous permettre une comparaison adéquate)*

CIBLES

- Réduire de 20% le nombre de personnes qui ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance.
- Le portrait visé de ces personnes placées en logements sera :
 - 45 % d'entre elles auront conservé leur logement durant 12 mois;
 - 60 % d'entre elles auront conservé leur logement durant 24 mois;
 - Moins de 40 % d'entre elles feront un retour à l'itinérance durant l'année.

INDICATEURS DE RÉUSSITE

- Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement sous les programmes SRA, PSL et VCS;
- Nombre de personnes accompagnées en logement transitoire ou permanent.

Déclinaison de l'indicateur en différents sous-groupes :

- Pour le volet VCS, les sous-groupes de l'âge et du sexe sont utilisés;
- Pour ce qui est du PAII, ce ne sont pas des sous-groupes qui sont retenus pour les indicateurs de placement.

OUTILS

- Les données statistiques sont mises à jour à la suite des demandes de logement dans le cadre du programme PSL par le biais de tableaux de suivi Excel;
- Les données statistiques sont mises à jour lors des redditions de compte dans le cadre du programme SRA grâce à des tableaux de suivi Excel;
- Les données provenant du dénombrement (mise à jour aux quatre ans);
- Les résultats annuels VCS.

BILAN

2022-2023	2023-2024
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dénombrement : Pour l'instant, nous ne pouvons pas documenter les changements observables et mesurables pour les raisons suivantes: en date du 31 mars 2023, nous n'avions pas encore les chiffres du dénombrement 2022. Il est donc difficile de comparer le nombre de personnes qui ont trouvé un logement par le biais du programme stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) ou grâce au programme de supplément au loyer (PSL itinérance). ➤ PSL Itinérance : Des 87 PSL alloués à la Montérégie, 32 % d'entre eux étaient attribués en date du 31 mars 2023. Cela nous permet d'affirmer une hausse des personnes logées et que les accompagnements dans le cadre du programme SRA contribuent à une 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dénombrement : Selon les données récemment disponibles du dénombrement de 2022¹, il y a eu une augmentation de l'itinérance de 98% en Montérégie élevant le nombre à 787 personnes recensées. ➤ PSL Itinérance : Nous avons obtenu 2 PSL itinérance supplémentaires. De ces 89 PSL-ITI, 92 % d'entre eux étaient attribués en date du 31 mars 2024. Cela nous permet d'affirmer qu'il y a une hausse des personnes logées en Montérégie et que les accompagnements dans le cadre du programme stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) contribuent à une transformation des comportements, des pratiques, des attitudes et aptitudes des personnes en situation d'itinérance.

¹ Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec; Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022, p.6

transformation des comportements, des pratiques et des attitudes et aptitudes des personnes en situation d'itinérance. Cette situation sera réglée d'ici la fin de l'année 2024, car nos statistiques seront mises à jour à l'automne 2023.

- **Résultats communautaires :** Pour le moment et dû à des contraintes opérationnelles et de ressources humaines, les résultats communautaires de VCS ne sont pas compilés de façon à nous permettre de valider notre cible. Toutefois, l'outil de compilation statistique qui sera bientôt disponible sur la plateforme RREL viendra soutenir nos démarches de confirmation de cibles.

- **Résultats communautaires :** En ce qui a trait aux résultats du rapport sur les résultats communautaires de la plateforme RREL, nous avons constaté une divergence entre les données 2023-2024 et celles des années antérieures. Ces différences s'expliquent par une méthodologie différente d'entrée de données et par le fait que nous avons recadré les activités des projets en nous arrimant avec l'offre de service réelle effectuée par les organismes communautaires. De plus, les données disponibles dans le rapport sont peu détaillées. Par exemple, nous entrons beaucoup d'information sur les statistiques démographiques alors que nous ne retrouvons aucun bilan comparatif d'année en année qui nous permettrait d'obtenir un portrait évolutif sur le genre et les tranches d'âges des PSI.

Diminuer l'itinérance chronique chez les populations vulnérables identifiées comme priorité pour notre région, soit les jeunes. (Veuillez noter que seule la section bilan est bonifiée de 2022-2023 à 2023-2024. Les cibles, les indicateurs et les outils sont demeurés les mêmes afin de nous permettre une comparaison adéquate entre les années).

CIBLES

- De notre cible de loger 20% des personnes qui ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance au cours de la dernière année, **20 % d'entre elles seront des jeunes.**
- Recenser des projets spécifiquement pour les jeunes dans les organismes selon les données de VCS, PAII et Programme qualification des jeunes (PQJ).

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nombre de nouvelles personnes accompagnées vers une stabilité résidentielle via le Programme de supplément au loyer jeunesse (PSL-J)

*20 jeunes du programme PQJ accompagnés en stabilité résidentielle par les moyens suivants :

- PSL jeunesse : 20 PSL-J seront attribués;
- Nombre de jeunes qui auront gardé leur logement après une période de 12 mois;
- Nombre de jeunes qui auront gardé leur logement après une période de 24 mois.

Déclinaison de l'indicateur en différents sous-groupes :

- Jeunesse : Âge des bénéficiaires des PSL-J.

OUTILS

- Les données statistiques sont mises à jour au fur et à mesure que les PSL-J sont attribués en ce qui concerne les demandes de PSL et de SRA via des tableaux de suivi Excel;
- Les données provenant du dénombrement (mise à jour aux quatre ans);
- Les données des redditions de compte VCS, PAII et SRA.

BILAN

2022-2023

- **PSL Jeunesse :** De nos 20 PSL jeunesse alloués à la Montérégie, **35%** étaient attribués en date du 31 mars 2023. Cela nous permet de confirmer que le programme peut fonctionner pour les jeunes qui sont dans la programme transition vie adulte et que les accompagnements dans le cadre du

2023-2024

- **PSL Jeunesse :** Des 20 PSL jeunesse alloués à la Montérégie, **90%** étaient attribués en date du 31 mars 2024. Cela nous permet de constater une augmentation significative et une stabilité dans le nombre de jeunes logés et que les accompagnements dans le cadre du programme PQJ fonctionnent. De plus, ces accompagnements contribuent à

programme PQJ fonctionnent. De plus, ces accompagnements contribuent à une transformation des comportements, des pratiques, des attitudes et aptitudes des jeunes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

- **Partenaires : Trois** organismes du réseau communautaire montréalais que nous finançons accompagnent les jeunes de moins de 18 ans. Cependant, nous devons clarifier la définition de « jeunesse » pour baliser nos statistiques.

une transformation des comportements, des pratiques, des attitudes et aptitudes des jeunes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

- **Partenaires : Cinq** organismes du réseau communautaire montréalais que nous finançons accompagnent les jeunes de moins de 18 ans. Cependant, il y a un manque à gagner dans l'accessibilité des PSL pour les jeunes de 16-17 ans qui ne font pas partie du programme de transition à la vie adulte du CISSSME et qui n'ont pas encore l'âge requis pour avoir accès aux PSL itinérance adulte. Enfin, nous avons clarifié la définition de « jeunesse » pour baliser nos statistiques. Les PSL jeunesse sont attribués aux jeunes de 21 ans et moins alors que notre définition de jeunesse touche les jeunes de 24 ans et moins.

Ces derniers sont définis dans le tableau qui suit :

AUTRES PRIORITÉS VISÉES PAR LA MONTÉRÉGIE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DE L'ITINÉRANCE	
Diminuer l'itinérance chronique chez les femmes. <i>(Veuillez noter que seules les sections cibles et bilan sont bonifiées de 2022-2023 à 2023-2024. Les indicateurs et les outils sont demeurés les mêmes afin de nous permettre une comparaison adéquate entre les années).</i>	
CIBLES	
2022-2023	2023-2024
<ul style="list-style-type: none"> ➤ De notre cible de réduire de 20% le nombre de personnes qui ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance au cours de la dernière année et qui ont intégrées un logement de façon définitive, 35 % d'entre elles seront des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nous avons revu la formulation ainsi que le pourcentage de notre cible pour 23-24. Ainsi, cette dernière sera de 25 % au lieu de 35 %, car nous avons constaté que compte tenu, en partie, du manque de ressources spécialisées auprès des femmes en situation d'itinérance, il semble plus ardu de les rejoindre. Cela fait en sorte qu'il est parfois difficile de débiter des interventions pouvant mener à une stabilité résidentielle de ces dernières.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bonifier l'offre de services à l'intention des femmes en situation d'itinérance. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bonifier l'offre de services pour les femmes en situation d'itinérance
INDICATEURS DE RÉUSSITE	
<p>Nombre de nouvelles personnes accompagnées vers une stabilité résidentielle via le programme PSL :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Parmi les 225 personnes accompagnées en stabilité résidentielle par les moyens suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ PSL : des 89 personnes qui y auront accédé; 22 seront des femmes; ➤ Parmi les 138 personnes qui auront bénéficié d'un accompagnement en stabilité résidentielle; sans nécessairement avoir eu accès à un PSL; 48 personnes seront des femmes; ➤ Nombre de femmes qui auront gardé leur logement après une période de 12 mois; ➤ Nombre de femmes qui auront gardé leur logement après une période de 24 mois; ➤ Le nombre de ressources bénéficiant d'un rehaussement financier <p>Déclinaison de l'indicateur en différents sous-groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Femmes : N/A 	
OUTILS	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les données statistiques sont mises à jour au fur et à mesure que les demandes rentrent en ce qui concerne les demandes de PSL et de SRA via des tableaux de suivi Excel. ➤ Les données provenant du dénombrement. ➤ Les données des redditions de compte VCS. 	
BILAN	
2022-2023	2023-2024
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Données du dénombrement : en date du 31 mars 2023, nous n'avons pas encore les chiffres du dénombrement 2022 donc il est difficile de comparer le nombre de femmes qui se sont trouvé un logement soit grâce aux programmes SRA ou PSL. ➤ Offre de service : Nous avons bonifié l'offre de service pour qu'un organisme par chacune de nos 6 sous-régions puisse répondre plus adéquatement aux besoins spécifiques des femmes (salle de bain 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Données du dénombrement : pour des raisons de confidentialité, il nous est impossible d'obtenir les chiffres exacts du nombre de PSL attribués spécifiquement à des femmes. Certains organismes désirent garder l'information nominative des personnes confidentielle. Il est difficile de comparer le nombre de femmes qui se sont trouvé un logement grâce aux programmes SRA, PSL. Nous avons créé un nouvel outil de reddition de compte PSL qui nous permettra, en respectant l'aspect de confidentialité,

attitrée, portes avec barrure, section dédiée aux femmes, etc.)

d'obtenir des statistiques sur le pourcentage des femmes logées.

- **Offre de service** : À compter d'octobre 2024, grâce à du financement supplémentaire PAII, il y aura une bonification de l'offre de service spécifiquement pour les femmes. Un hébergement d'urgence et de transition sera disponible à Longueuil, mais accessible pour toute la clientèle féminine de la Montérégie. De plus, nous continuons de soutenir chacune de nos 6 sous-régions afin qu'elles puissent répondre plus adéquatement aux besoins spécifiques des femmes (salle de bain attitrée, portes avec serrure, section dédiée aux femmes, etc.).